

## TRANSCRIPTION DE L'ACTE D'AFFRANCHISSEMENT

ADY 3E 43 /289

Affranchissement  
de M. Le Comte d'Elva  
à Marie-Louise  
négresse  
28 février 1767

Aujourd'hui est comparu par devant  
les notaires au baillage royal de Versailles  
soussignés M<sup>re</sup> (*Monseigneur*) *Joseph Comte d'Elva, Brigadier  
des armées du Roi, Chevalier de l'ordre Royal  
et militaire de St Louis, Cidevant commandant  
pour le Roi dans l'Isle de St Domingue, étant  
ce jour à Versailles*

#2  
négresse

*Lequel #1 a déclaré par ces présentes qu'il affranchit et donne la  
liberté à la nommée Marie-Louise âgée d'environ  
Soixante ans, #2 créole de la Martinique, esclave dudit  
Sieur Comte d'Elva, et étant aussi ce jour à Versailles, et  
en considération de ses services rendus et de sa fidélité  
Consentant en conséquence que lad(ladite) Marie-Louise  
Se retire dans tels lieux que bon lui semblera, led (ledit)  
Sieur comte d'Elva se désistant de tout droits de  
propriété et autorité qu'il avait sur elle, même suppliant #3*

#1 *sous le bon plaisir du  
roi*

#3 *Monsieur le Duc de Praslin  
ministre et Secrétaire d'Etat  
ayant le département de  
la marine, de vouloir bien  
lui faire expédier tous  
passeports et autres  
lettres nécessaires*

De ce que dessus led (ledit) Sieur Comte d'Elva a requis  
acte aux notaires soussignés qui lui ont octroyé  
le présent pour servir et valoir ce que de raison fait  
et passé à Versailles es étude le vingt-huit  
février mil sept cent soixante-sept, et a signé